

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

ST n° 97.019

L'An mil neuf cent quatre vingt dix sept le 27 Mars à 18 Heures 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

19 Mars 1997

19 Mars 1997

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, BENOIT, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. GAVEN, BOISNARD, CARRIE, Adjoints

M. ANGIBAUD, Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DINDINAUD, DONZIER, Mlle ISENDICK, Mme LECOMTE-RULLIER, M. MALBOIS, Mme MARTIN, MM. MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. QUENTIN, SABATHIER et SIMONNET, Conseillers,

ETAIT REPRESENTE : Monsieur MERLE par Monsieur CAMPAGNE

ETAIT ABSENT : Monsieur POTENNEC

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 31
Nombre de Votants : 32

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Révision du P.O.S. de VAUX-SUR-MER

VOTE : UNANIMITE

Par lettre en date du 28 février 1997, M. le Maire de VAUX SUR-MER sollicite l'avis de la Commune de ROYAN sur le projet de révision du P.O.S. arrêté par délibération du 22 janvier 1997.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- CONSIDERANT que les Villes de ROYAN et VAUX-SUR-MER ont des secteurs urbains et naturels voisins et de caractéristiques sensiblement similaires,
- CONSIDERANT que ces secteurs sont pris en compte et s'harmonisent au vu des deux P.O.S.
- VU l'avis de la Commission des Permis de Construire,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'émettre un avis favorable au projet de révision du P.O.S. arrêté par la Commune de VAUX-SUR-MER par délibération en date du 22 janvier 1997.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 3 Avril 1997
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS